



DEC/1.1/48/23

DECISION

**OBJET : MAPA - ETUDES POUR LA RECONVERSION DE L'ANCIENNE ECOLE CARNOT - PRESTATIONS SIMILAIRES- SIGNATURE**

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2122-7 ,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2020 (D.81/09.20) par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation au Maire pour procéder à la passation de marchés publics d'un montant inférieur au seuil défini par décret,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations à exécuter,

Considérant qu'un marché initial portant sur les études pour la reconversion de l'ancienne école Carnot a été notifié le 12 décembre 2022,

Considérant la nécessité de poursuivre les études pour la reconversion de l'ancienne école Carnot par le biais d'un marché de prestations similaires prévue par l'article 4-2 du marché initial,

DECIDE

**Article 1** : De conclure et signer le marché portant sur les études pour la reconversion de l'ancienne école Carnot - prestations similaires avec la société Cabestan située à l'espace coworking Galanga, 53 rue Orbe - 76000 ROUEN, pour un montant de 10 200,00 € HT soit 12 240,00 € TTC.

**Article 2** : D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de la Ville,

**Article 3** : De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de la Seine Maritime dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les actes administratifs et de notifier le marché à la société Cabestan.

Fait à LILLEBONNE, le 3 août 2023

Le Maire



Christine DÉCHAMPS

VILLE DE LILLEBONNE